

**DIRECTION JEUNESSE, SPORTS  
ET VILLAGES DE VACANCES**

Service Appui-Ressources – Secteur Villages vacances

Affaire suivie par Christine REMOND

[groupe.villages@valdemarne.fr](mailto:groupe.villages@valdemarne.fr)

[villages-vacances.valdemarne.fr](http://villages-vacances.valdemarne.fr)

☎ : 01.56.72.87.37

☎ : 01.56.72.87.54

Réf : 2019/ 37

Créteil, le 02/04/2019

**Madame, Monsieur le Principal,**

J'ai le plaisir de vous informer de la reconduction des séjours collégiens dans les villages vacances départementaux pour l'année scolaire 2019-2020. La mise à disposition de ces équipements relève d'un choix politique qui s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de notre collectivité.

C'est ainsi que nous nous réjouissons de pouvoir accueillir à nouveau 2.850 collégiens et professeurs à compter du mois de janvier 2020 dans les villages Jean Franco et Guébriant.

Des tarifs préférentiels sont reconduits pour les collégiens tout comme la prise en charge par le Conseil départemental d'un accompagnateur pour 10 élèves partis, comprenant l'hébergement, la location du matériel, les forfaits de ski et le transport.

Vous trouverez ci-joint le dernier règlement fixant les critères de sélection des séjours dans les villages vacances adopté le 30 avril 2012, ainsi que le dossier de candidature correspondant.

Ce règlement tient compte de la volonté de notre collectivité de porter une attention particulière aux élèves en difficulté, qu'il s'agisse d'élèves en situation d'échec scolaire ou de handicap, ainsi qu'aux établissements les moins socialement favorisés tout en maintenant une possibilité à tous les collèves d'accéder à ces séjours.

La sélection des collèves en Commission paritaire reflète notre volonté de favoriser une décision transparente, compréhensible et objective, prenant en compte à la fois les enjeux pédagogiques, sociaux et financiers, des projets de séjours. Cette commission se réunira dans le courant du mois de juin 2019.

Enfin, j'attire votre attention sur la nécessité de retourner ce dossier, complété et signé, aux services départementaux **au plus tard le vendredi 24 mai 2019.**

Le Service Appui-Ressources reste naturellement à votre disposition afin de vous apporter tout complément d'information sur ce dispositif.

Je vous invite enfin à découvrir notre page « collèves » sur le site [village-vacances.valdemarne.fr](http://village-vacances.valdemarne.fr), à la rubrique « groupes ». Vous y trouverez également des informations détaillées sur les deux villages dont des visites virtuelles.

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur le Principal**, l'expression de mes salutations distinguées.

*P/O Le Président du Conseil départemental,*

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
le Vice-Président

Gilles SAINT-GAL

**Correspondance :**

Monsieur le Président du Conseil  
départemental du Val-de-Marne  
Hôtel du département  
DJSVV- S.A.R  
Réservations groupes et collèves  
94054 CRETEIL CEDEX

